

**COMMUNE DE JENLAIN**  
République française, Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

**COMPTE RENDU**

Séance ordinaire du 22 janvier 2021, convocation en date du 16 janvier

Nombre de membres : 15.

En exercice ayant pris part à la délibération : 14 puis 15

M. Mendola a pris part à la délibération à partir de 19h55

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Jenlain sous la présidence de monsieur Johan Dremaux, Maire du village.

La séance s'est déroulée selon un protocole sanitaire strict, exceptionnellement à la salle des fêtes pour le respect de la distanciation. Chaque membre étant muni d'une dérogation au couvre-feu signée par le maire.

**Etaient présents** : MM. et MMES DREMAUX, LIENARD, PORTIER, LEGRAND, HENNIAUX, BULTOT, SZABLA, DERCHEZ, HOUZIAUX, GILLARD, GRAVEZ, TERPOORTER, JURAIN, LANGLET, MENDOLA

**Secrétaire de séance** : Mme Henniaux

Présence de Madame Lipka, secrétaire de mairie

**1. Transfert de compétences usages numériques** en matière de numérique éducatif (E.N.T.)

Le conseil communautaire réuni le 14 décembre 2020 a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence usages numériques en matière de numérique éducatif (E.N.T.)

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver ce transfert. M. Lienard, conseiller communautaire, explique l'intérêt pour les petites communes d'avoir un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité.

Vote : 14 voix pour

**2. Adhésion de la CCPM au syndicat mixte Nord Pas de Calais numérique**

Le conseil communautaire réuni le 14 décembre 2020 a approuvé à l'unanimité en faveur de l'adhésion de la CCPM au syndicat mixte Nord Pas de Calais au titre de sa compétence relative aux usages numériques. Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver cette adhésion.

Vote : 14 voix pour

**3. Projet pacte de gouvernance**

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le projet de pacte de gouvernance entre la CCPM et ses communes. Ce pacte est la convention qui définit les modalités d'association des élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Ceci afin de favoriser le dialogue intercommunal pour une prise de décision efficace.

Le pacte de gouvernance n'est pas décisionnaire mais prépare en amont les questions sur la politique structurelle votée au conseil communautaire.

Vote : 14 pour / 1 abstention

#### **4. Convention S.P.A**

Une convention a été signée antérieurement avec la S.P.A. Monsieur le Maire interroge le conseil sur l'opportunité de continuer à adhérer en raison du coût (81 centimes par habitant, 1 137 euros) pour une prestation très aléatoire. Aucune intervention recensée en 2020.

La suspension de la convention est demandée.

Vote : 15 pour

#### **5. Contrat cadre d'action sociale de CDG 59 auprès de Plurélya.**

Les collectivités territoriales sont tenues d'avoir une politique d'action sociale auprès de leurs agents. La commune est affiliée à l'organisme Plurélya et il s'avère que les employés profitent très peu du dispositif. Un sondage a été effectué auprès des personnes concernées et M. le Maire propose de redistribuer sous une autre forme (chèques cadeaux, allocations diverses). Il n'est aucunement question de faire des économies en proposant la résiliation du contrat avec l'organisme à la date anniversaire.

Vote : 15 pour

#### **6. Assurance du Personnel des collectivités**

La mairie a souscrit une assurance du personnel des collectivités. En 2020, la somme de 37 000 euros a été versée pour pourvoir aux absences du personnel. M. le Maire interroge son conseil sur le bien-fondé de cette adhésion coûteuse en s'appuyant sur les chiffres de l'absentéisme des agents de la commune.

M. le Maire a rencontré le représentant Groupama qui est prêt à moduler le contrat en l'adaptant pour la commune. Il demande à son conseil de voter pour une nouvelle étude des garanties un peu plus restreintes.

Vote : 15 pour

#### **7. RIFSEEP**

M. le Maire réexplique le principe du RIFSEEP. Il demande un accord final pour acter le dispositif validé par le centre de gestion.

Vote : 15 pour

#### **8. Gestion du cimetière**

- La vente des concessions sera désormais versée en totalité à la commune.

Vote : 15 pour

- Le conseil est amené à réfléchir sur le problème urgent du recueil des cendres. Deux réunions techniques ont déjà eu lieu avec M. Delcroix, directeur des pompes funèbres de Jenlain.

Les 2 columbariums sont complets et la construction d'un 3<sup>ème</sup> n'est peut-être pas opportune. Le coût à charge pour la commune est important, il risque d'y avoir un manque d'uniformité et le fleurissement de ces monuments collectifs posent souvent problèmes.

La plupart des petites communes propose un « espace caves-urnes », mini cimetière où des cuves avec couvercle en béton sont pré-installées (45X90) ; à charge pour les familles de l'agrémenter selon un cahier des charges établi par la commune.

Il est proposé de commencer par l'installation de 4 cave-urnes pour pallier à l'urgence.

Vote : 13 pour et 2 contre

Suite à la décision précédente, M. le Maire propose de voter le tarif pour une cave-urne. Il serait demandé 600 euros (300 euros d'installation + 300 euros pour le terrain et l'aménagement). A noter qu'une cave-urne peut contenir 8 urnes.

Vote : 14 pour et 1 contre

Il est proposé de réfléchir ultérieurement à la mise aux normes du « jardin des souvenirs » et des reprises de concessions.

#### **9. Projet de cession des « jardins de loisirs »**

M.le Maire demande à son conseil l'autorisation de ne pas renouveler la location des jardins de loisirs au lieu dit « le Faubourg ». Cet espace fera l'objet d'une étude à projet.

Les 3 locataires qui ont été reçus par Monsieur le Maire en décembre seront informés cette fois par courrier de la décision du conseil.

Vote : 14 pour et une abstention

#### **10. Régularisation administrative**

Suite à la décision du conseil du 9 décembre 2020, il a été demandé de vérifier l'attribution des indemnités de fonction en fonction de la modification de l'ordre des adjoints.

Le conseil décide de ne pas modifier le taux attribué nominativement lors du conseil qui s'est tenu le 30 mai 2020, les adjoints ne verront donc pas modifier leurs indemnités et une délibération administrative sera envoyée en bonnes et dues formes à la sous-préfecture.

Vote : 15 pour

#### **Questions diverses**

- Constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées ( C.L.E.C.T) Cette commission locale est chargée d'évaluer les transferts de charges. Il est précisé que chaque fois que la communauté de communes reprend une compétence, la compensation (réversion) aux communes se voit logiquement diminuée.

Pour les communes qui n'ont qu'un conseiller communautaire, c'est celui-ci qui siège à la C.L.E.C.T. Ce sera donc M. Yves Lienard.

M. le Maire propose M.Yves Portier comme suppléant.

Vote : 15 pour

- Le compte-rendu du conseil était auparavant validé électroniquement par l'ensemble des conseillers avant d'être publié sur le site communal ; Il sera désormais publié en même temps que l'affichage au panneau.

Au début de chaque conseil, il sera demandé d'approuver le compte-rendu du conseil municipal précédent.

Fin de séance à 22 heures

Johan Dremaux, maire de Jenlain

